



CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS^{17.09.2024}
NUCLEAIRES^{17.01.2025}
À GRAVELINES

N°35 | JANVIER 2025



Nous sommes un parti politique qui s'inscrit dans une démarche de réconciliation entre l'humanité et le reste du vivant, en réponse à l'urgence écologique, démocratique et sociale. Nous prônons la justice sociale plutôt que la prédation, la solidarité plutôt que la compétition. Notre formation politique est antinucléaire pour des raisons écologiques : déchets nucléaires, risques d'accident, prolifération militaire et prédation de pays vulnérables sont incompatibles avec le respect des générations actuelles et futures.

Les Ecologistes Nord Pas de Calais

30 rue des Meuniers
59000 Lille
03 20 78 25 72
Site Internet :
<https://npdc.lesecologistes.fr>

Un projet insuffisamment réfléchi, au coût démesuré, non financé et dangereux pour le territoire !

Alors que la France se trouve en situation de profonde incertitude budgétaire, l'usage des deniers publics mérite le plus grand soin, particulièrement pour les projets de long-terme dont relèvent les installations de production d'électricité. Considérant le manque criant de garanties sur la fiabilité technico-économique du programme de relance de la filière électronucléaire, la construction d'une paire d'EPR2 à Gravelines relève ni plus ni moins que de l'aventurisme. Alors que les travaux de prospective confirment tous intégralement la faisabilité d'un mix énergétique 100% énergies renouvelables en 2050, le projet d'EPR2 est sans objet : trop long, trop cher, trop risqué et pas assez souverain.

Par conséquent, Les Ecologistes Nord-Pas-de-Calais s'opposent fermement à tout nouvel investissement d'argent public dans le programme EPR2, lui préférant les alternatives bien connues du triptyque : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.



Débat public Projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
epr.gravelines@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines



UN DÉBAT AU PÉRIMÈTRE TROP RESSERRÉ

Les Écologistes Nord-Pas-de-Calais se félicitent de l'organisation d'un débat public portant spécifiquement sur les enjeux du projet d'EPR2 à Gravelines. Pour autant, notre formation politique s'interroge sur la pertinence d'un débat qui porte avant tout sur les modalités de réalisation des EPR2 plus que sur le principe même de leur réalisation. En effet, **ce projet procède de la seule volonté présidentielle**, exprimée lors du discours de Belfort de février 2022 et traduite dans les décisions stratégiques de l'opérateur énergétique EDF par l'Etat actionnaire unique. La représentation nationale ne s'est jamais prononcée formellement sur la trajectoire électrique du pays bien que le Code de l'énergie prévoit l'adoption d'une Loi de Programmation Énergie-Climat (LPEC) avant le 1er juillet 2023.

Considérant les implications politiques, économiques, sociales et environnementales d'un tel programme de relance, débattre projet par projet sans qu'aucune boussole énergétique n'ait été fixée dans le marbre de la loi est notoirement périlleux. Un programme nucléaire se réfléchit à minima sur 70 ans même si l'on prend en compte uniquement la conception, la construction et le fonctionnement des installations en évacuant la question des déchets. Vu les implications de la relance, une orientation parlementaire sur le mix énergétique du pays à l'horizon 2050 doit être un préalable indispensable. Or, au vu de la situation politique actuelle, cette condition n'est pas remplie.

Pour éclairer le débat, il semble néanmoins opportun de s'arrêter sur quelques enjeux-clés trop vite mis de côté par les porteurs du projet (EDF et RTE).

DES COÛTS DÉMESURÉS

Parmi les arguments avancés par les tenants de l'électricité nucléaire, sa compétitivité ou son faible coût, c'est selon, viennent souvent en tête, martelés par les représentants d'intérêt de la filière.

Pourtant, il n'y a rien de **plus hors de propos : l'électricité issue du nouveau nucléaire (à bien différencier du nucléaire existant, amorti) est hors-course face à l'essor des renouvelables.**

La Cour des Comptes estime que l'EPR de Flamanville, pensé comme une tête de série, a vu son coût de construction multiplié par 3,3 pour un coût complet de production à 120€ du MWh, avec un délai de mise en service multiplié par 3,5 (Source : [La filière EPR | Cour des comptes](#)). L'entreprise EDF prévoit elle-même que les EPR2 coûteront plus cher que prévu, soit 67,4 milliards d'euros (Source : Les Echos, [EXCLUSIF - Nucléaire : la facture prévisionnelle des futurs EPR grimpe de 30 %](#), 4 mars 2024). **Greenpeace avance, en mars 2024 un coût de revient de l'électricité produite par les six EPR2 situé entre 135 €/MWh et 176 €/MWh** (Source : Greenpeace, [Coût du « nouveau nucléaire » : l'insoutenable légèreté d'EDF - Greenpeace France](#)).

Or, en parallèle, les coûts des renouvelables chutent substantiellement, les rendant plus compétitifs que le nouveau nucléaire (Source : [Coûts des énergies renouvelables et de récupération en France - La librairie ADEME](#), 2022). Parmi les coûts des principales filières EnR électriques :

- 53€/MWh pour l'éolien terrestre (88€/MWh en 2010)

- 49 à 88€/MWh pour le photovoltaïque au sol (315€/MWh en 2010)
- 76€ à 110€/MWh pour le photovoltaïque sur moyennes toitures (420€ en 2010).

Faut-il le rappeler : le nucléaire ne peut exister que grâce au soutien financier massif de l'État français. Il n'est tout bonnement pas en état de concourir sans intervention publique. **Les investisseurs ne s'y trompent pas et privilégient les renouvelables :** 659 milliards de dollars ont été investis dans les renouvelables en 2023 contre 63 pour le nucléaire, soit dix fois moins (Source : [Overview and key findings - World Energy Investment 2023 - Analysis - IEA](#)). Si l'on adopte la même perspective libérale que les gouvernements successifs sous la présidence Macron, confiants dans la capacité du libre marché à organiser la vie économique du pays, **il faudrait faire confiance aux stratégies d'investissement et se détourner du nucléaire.**

Preuve des difficultés à financer l'aventure EPR2, des parlementaires comptaient récemment dévoyer le principe du livret A pour financer les réacteurs.

(Source : Le Monde, [Le Livret A va-t-il financer la relance du nucléaire ?](#)) Dans le dossier de synthèse du maître d'ouvrage on peut lire " la décision finale d'investissement reste à prendre" et également "EDF s'est engagé à publier les informations actualisées sur le coût et le financement dès qu'elles seront disponibles" **À ce jour, il n'a toujours pas été donné de réponse sur ces 2 points.**

EFFET FALAISE ÉLECTRIQUE

Il y a un impensé dans ce débat : le devenir des 6 réacteurs existants sur le site ! La carte rappelle bien que 4 des 6 réacteurs ont déjà plus de 41 ans (les deux autres ne sont guère plus jeunes) Même si les délais de construction de l'EPR2 étaient respectés - ce qui relève du vœu pieux sachant que Flamanville devait être mis en service en 2012 - cela supposera une autorisation de prolongation à 70 ans des réacteurs existants ! Qui raisonnablement peut y croire, hormis le service communication d'EDF ? **Décidément, le nucléaire n'est pas une option, nous subirons inmanquablement cet « effet falaise »** si l'on n'installe pas des énergies renouvelables rapidement.

CATASTROPHES NATURELLES : LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS

Le projet d'EPR2 à Gravelines repose sur un postulat audacieux : la capacité de la technique à parer à un maximum d'aléas naturels et industriels en réduisant la vulnérabilité des futurs réacteurs électronucléaires. Mais il faut ajouter au risque de submersion marine le risque de crue dans le delta de l'Aa : **le site de Gravelines est situé dans une zone particulièrement vulnérable aux inondations, notamment le polder du delta de l'Aa, connu sous le nom de "Pays des Wateringues".** Ce polder est une terre basse entourée de digues, qui repose sur un équilibre hydrologique précaire, rendu encore plus instable par la

montée des eaux liée au changement climatique. Après une inondation historique en 1953, cette zone a de nouveau été touchée par des crues historiques début 2024, rappelant la fragilité du littoral face aux phénomènes naturels extrêmes liés au changement climatique (voir le site d'informations de l'Institution Intercommunale des Wateringues : <https://www.delta-aa-2050.fr/>).

RISQUES INDUSTRIELS : UN EFFET CUMULATIF

Le Dunkerquois est une région déjà fortement industrialisée, avec une concentration de **sites classés dangereux (sites Seveso), dont plusieurs se trouvent à proximité** immédiate de la zone retenue pour la construction des deux nouveaux réacteurs. Ajouter deux réacteurs électronucléaires au cœur de cette zone particulièrement sensible constitue un risque supplémentaire majeur. En cas d'incident sur l'un de ces sites Seveso, les conséquences pourraient être aggravées par la proximité du réacteur nucléaire, augmentant la probabilité d'un scénario catastrophe. La sécurité des habitants du Dunkerquois, ainsi que celle des travailleurs de ces installations, serait gravement compromise par la cohabitation entre une nouvelle centrale nucléaire et ces infrastructures à haut risque.

Un territoire sur-nucléarisé : un des plus grands pôles nucléaires au monde.

Le projet de construction de deux réacteurs EPR2 à Gravelines ferait de cette zone le premier pôle nucléaire

mondial, avec une concentration unique de réacteurs. Actuellement, la centrale de Gravelines compte déjà six réacteurs de 900 MW chacun. Si deux nouveaux réacteurs EPR de 1600 MW chacun venaient s'y ajouter, cela porterait la capacité totale à un niveau jamais atteint dans une seule et même localité. **Ce niveau de concentration nucléaire est extrêmement préoccupant pour la sécurité régionale et nationale.** Les répercussions en cas d'incident seraient d'une ampleur inédite. Il est inadmissible de faire de notre région un laboratoire nucléaire à ciel ouvert en ignorant les leçons des catastrophes passées, telles que Fukushima ou Tchernobyl. Enfin, **comment nous faire croire à une meilleure sécurité des EPR 2 alors qu'ils seront dotés d'une enceinte de confinement simple** alors qu'elle est double pour les EPR de première génération.

EN CONCLUSION

Lors de ce débat, EDF n'a pas apporté de garanties suffisantes quant à la capacité de ses « nouveaux » EPR à ne pas subir les mêmes déboires que le réacteur de Flamanville qui a coûté 19,1 milliards d'euros pour un budget prévisionnel de 3,3 milliards et qui n'a été couplé au réseau national que le 21 décembre 2024 pour un démarrage prévu en 2012. De plus, les EPR2 prévus à Gravelines ne sont pas financés et présentent un risque d'accident lié à l'aléa submersion et crues trop important. Ce projet, issu de la volonté d'un seul homme isolé en son palais présidentiel, doit être abandonné sans réserve.

